

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.030

L'An Deux Mille Un, le 3 avril à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

28 MARS 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

28 mars 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoint

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT  
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau d'Adjudication

**VOTE** :

L'article 279 du Code des marchés publics dispose que la Commission d'adjudication ou d'appel d'offres (suivant la procédure de marché retenue) est ainsi composée (pour les représentants du Conseil Municipal) dans les communes de 3 500 habitants et plus :

- le Maire, Président, ou son représentant

- cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal.

L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

#### D E S I G N E

- au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau d'Adjudication :

Quatre listes sont candidates.

#### **RASSEMBLER POUR ROYAN**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. BOISNARD	- M. CARRIE
- M. BOURGEOIS	- M. DENIS
- Mme GRAMMATICO	- Mme DOUMECQ
- M. CHABANEAU	- M. COASSIN
- M. POTENNEC	- Mlle LABEYRIE

#### **ROYAN DEMAIN**

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- Mme PELTIER	- M. FAVRE

#### **ALTERNATIVE ROYANNAISE**

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- Mme JOLY	- M. MERLE

#### **ROYAN OXYGENE**

<u>Titulaire</u>
- M. RAYMOND

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33  
Pour : 33

Ont obtenu : RASSEMBLER POUR ROYAN 25  
ROYAN DEMAIN 4  
ALTERNATIVE ROYANNAISE 3  
ROYAN OXYGENE 1

SONT ELUS :

. Monsieur le Maire ou son représentant, Président

Membres titulaires :

1er titulaire : M. BOISNARD  
2ème titulaire : M. BOURGEOIS  
3ème titulaire : M. GRAMMATICO  
4ème titulaire : M. CHABANEAU  
5ème titulaire : Mme PELTIER

Membres suppléants :

1er suppléant : M. CARRIE  
2ème suppléant : M. DENIS  
3ème suppléant : Mme DOUMECQ  
4ème suppléant : M. COASSIN  
5ème suppléant : M. FAVRE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 avril 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**